

À RAS 2 MARAIS

Regards sur 2 sites Natura 2000 littoraux :
Marais de Brouage et du nord d'Oléron
Marais de la Seudre et du sud Oléron



NUMERO 14 **2022**

Édito

Les marais de la Seudre, de Brouage et d'Oléron accueillent une riche biodiversité qui leur vaut d'être « labellisés » Natura 2000. Cette reconnaissance nous permet de mener des actions de préservation des espèces et de leurs habitats.

Grâce à nos interventions sur le terrain et aux recensements réguliers des populations, nous suivons l'état de santé de ces milieux et constatons la présence de plus en plus régulière et permanente d'espèces migratrices, qui trouvent là des conditions favorables à leur reproduction, leur nidification, voire même leur installation.

Nos marais jouent ainsi un rôle de refuge et de préservation pour des espèces qui subissent les effets du réchauffement climatique. D'où la nécessité d'également préserver ces zones humides, qui nous rendent par ailleurs de nombreux services : îlots de nature qui permettent de nous reconnecter avec le vivant, cadres de diverses activités notamment économiques, elles fonctionnent comme des éponges en cas de montée des eaux et de phénomènes de submersion.

Dans ce contexte, Hommes et biodiversité voient leurs destins liés. D'où l'approche globale qu'il nous faut avoir dès qu'il est question de la gestion de nos marais. De nombreux propriétaires et éleveurs notamment, l'on bien compris : en s'engageant au travers d'une charte ou d'un contrat Natura 2000, ils concilient enjeux économiques et environnementaux, dans l'intérêt de tous.

Patrice Brouhard

Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes



La spatule blanche s'alimente dans les dépressions inondées.

Les échassiers des marais, indicateurs du réchauffement climatique

La préservation des sites Natura 2000 que sont les marais de Brouage et de la Seudre, permet à de nombreux échassiers de trouver là un milieu favorable à leur alimentation et à leur reproduction. Parmi eux : les Cigognes et les Spatules blanches, dont la présence de plus en plus permanente témoigne de l'impact du réchauffement climatique sur la répartition des espèces.

Depuis quelques années, le réchauffement climatique et les canicules répétées ont des conséquences visibles sur la répartition des espèces animales et végétales : certains oiseaux méditerranéens et africains sont de plus en plus souvent observés en France.

La Cigogne blanche : emblème de la Charente-Maritime ?

La Cigogne blanche (*Ciconia ciconia*) fut la première espèce d'échassier allogène à s'installer dans nos marais à partir des années 1990. Initialement migratrice, elle est attirée par la prolifération des Écrevisses de Louisiane - espèce invasive présente dans les fossés bordant les prairies humides - et par des températures de plus en plus clémentes du fait du réchauffement climatique. Elle est désormais résidente dans nos marais, faisant de la Charente-Maritime le département accueillant le plus grand nombre de couples nicheurs... devant l'Alsace.

Sa cousine, la Cigogne noire (*Ciconia nigra*), commence elle aussi à nicher dans nos marais. Ces Cigognes trouvent en outre sur les pilonnes électriques et dans les arbres de haut jet, des sites favorables à l'installation de leurs nids, auxquels s'ajoutent les supports artificiels installés notamment par la Ligue pour la protection des oiseaux.

La Spatule blanche : un oiseau au bec étrange

Bel échassier des marais, la Spatule blanche (*Platalea leucorodia*) est souvent confondue avec l'Aigrette garzette (*Egretta garzetta*) ou la Grande Aigrette (*Ardea alba*), également entièrement blanches. On la distingue toutefois grâce à son bec plat en forme de spatule ou de cuillère en bois, d'où son nom. Durant la période de reproduction, les adultes arborent une huppe blanche et une gorge colorée de safran.

Espèce migratrice, elle passe l'hiver en Afrique de l'Ouest, principalement en Mauritanie. En 1999, les premiers couples ont commencé à nicher dans le marais de Brouage. En 2011, il y en avait 32. Aujourd'hui, l'espèce s'est établie comme nicheuse régulière avec 84 couples observés dans le marais de Brouage et 238 couples dans le marais de la Seudre. Elles se nourrissent en filtrant l'eau avec leur bec plat pour y pêcher crevettes, épi-noches et gambusies.

Des Hérons garde-bœuf... et bientôt des Ibis ?

Petit échassier blanc avec une tache rousse sur le sommet de la tête, souvent posté entre les pattes d'une vache, le Héron garde-bœuf est une espèce méditerranéenne migratrice qui, après avoir prospecté nos marais, est venu y nicher de manière irrégulière jusqu'en 2000. Elle y est désormais régulièrement présente avec 1 843 nids recensés en 2020 : 803 dans le marais de la Seudre, 529 dans celui de Brouage, et 511 sur Oléron.

À l'instar de l'Ibis falcinelle, espèce autrefois rare en Camargue et désormais facilement observée, verrons-nous demain des Ibis nicher régulièrement dans nos marais, sachant qu'une dizaine de couples ont déjà été observés dans le marais de Brouage depuis 2014 ?

Une chose est sûre : nos marais et nos milieux boisés jouent un rôle crucial dans la survie de la faune et de la flore, qu'elles soient endémiques ou qu'elles viennent de contrées plus lointaines. Leur préservation est donc primordiale. C'est pourquoi les collectivités et les acteurs de l'environnement continuent de se mobiliser contre la destruction des habitats naturels et la dégradation des milieux.



Cigognes blanches



Aigrette garzette



Grande Aigrette



Héron garde-bœuf

Des éleveurs engagés pour la biodiversité

En signant une Charte Natura 2000, 26 éleveurs ou propriétaires des marais de la Seudre ont décidé de contribuer à la préservation des espèces et de leurs habitats, compatible avec leur activité.

Les sites Natura 2000 hébergent des espèces et des milieux naturels rares ou menacés à l'échelle européenne, dits « d'intérêt communautaire ». Afin de les préserver tout en tenant compte des activités humaines, des chartes (ou contrats) sont proposées aux propriétaires ou aux exploitants, pour les inciter à mettre en place des bonnes pratiques, en retour de quoi ils peuvent bénéficier d'avantages fiscaux, comme l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ou d'aides directes : les Mesures agroenvironnementales et Climatiques (MAEC).

Sur les marais de la Seudre, 26 propriétaires de parcelles ou leurs exploitants sont signataires d'une charte Natura 2000.

Il faut dire que ces marais de 20 000 ha accueillent 53 espèces d'intérêt communautaire : Avocette élégante, Gorgebleue à miroir, Busard des roseaux, Cuivré des marais, Loure, Vison d'Europe, Alose feinte, Cistude d'Europe... et 17 types d'habitat à préserver : estuaire, lagunes côtières, prés salés, fourrés halophiles, prairies humides...

Ainsi, en fonction de chaque parcelle, les signataires s'engagent à ne pas détruire les espèces et habitats présents, à maintenir les prairies permanentes, à ne pas démanteler les bosses, haies ou autres éléments structurant le paysage et servant de corridor de déplacement aux animaux. Ils s'engagent dans des pratiques de gestion saines, comme par exemple : laisser une mare de tonne s'exonder naturellement au printemps, contrôler les espèces exotiques envahissantes, maintenir les dépressions humides tels que les prés-salés et les jas, ou bannir les remblais de matériaux en tous genres.

Le service Natura 2000 est là pour les accompagner, en leur apportant ses compétences techniques, mais aussi des conseils pour faire en sorte que les mesures mises en place ne compromettent pas la viabilité économique des exploitations, qu'elles soient agricoles, aquacoles ou conchylicoles.



Natura 2000 en action

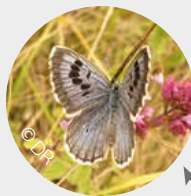
suivis

Dix ans après le premier inventaire, le suivi des rhopalocères (papillons de jour) des marais de Brouage et de l'île d'Oléron a été reconduit en 2021 avec le soutien financier de la DREAL Nouvelle-Aquitaine. La prospection, au cours des mois de mai et juin par l'association OBIOS, a permis de confirmer la présence très localisée dans le marais de Brouage du Cuivré des marais, de l'Azuré du Serpolet et du Damier de la Succise. La mosaïque d'habitats en prairies humides et coteaux sont cruciales pour ces espèces et leur survie.

agenda

Venez découvrir la biodiversité avec nos intervenants spécialisés :

- Fête de la nature : 18 mai,
- Nuit de la Chauve-souris : 17 juin,
- Tous dehors : en été.



Infos sur www.bassin-de-marennes.com

Azuré du Serpolet

projet

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont lancé une Opération Grand Site sur le marais de Brouage.

La démarche vise à mettre en place, avec l'appui de l'État, un projet de développement durable de cette zone humide d'exception, de préservation et de valorisation de ses richesses naturelles et patrimoniales, et de promotion d'un développement économique dans le respect des qualités paysagères du site... avec l'objectif, à terme, d'une labellisation Grand Site de France.

Communauté de Communes du Bassin de Marennes
10, rue du Maréchal Foch - 17320 Marennes-Hiers-Brouage
Cette lettre d'information est publiée avec la participation financière de :



Directeur de la publication : Patrice Brouhard

Rédaction : Sandra Dobigny, Olivier Thimonier

Conception graphique : Agence DOSCOCO®

Mise en page : Marennes Impression

Impression : Marennes Impression

Édition : Mars 2022